

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom de la substance	P&G Pro Line Décapant pour planchers - concentré
Code de produit	98668771
Version n°	03
Date de la révision	12-Avril-2011
Fabricant	Procter & Gamble Professional
Adresse	2 P&G Plaza Cincinnati Ohio 45202 États-Unis
P&G Telephone Number:	1-800-332-7787
Emergency 24-hr Telephone #:	CHEMTREC 1-800-424-9300

2. Identification des risques

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Yeux	En cas d'exposition accidentelle peut provoquer une irritation légère pour modérer et transitoire.
Peau	La substance provoque des irritations cutanées modérées.
Inhalation	Peut avoir un effet irritant.
Ingestion	Irrite les muqueuses. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets potentiels sur l'environnement Vu la quantité utilisée et le volume de l'emballage, le risque d'effets néfastes est considéré comme faible.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
2-PHENOXYETHANOL	122-99-6	10-30
2-aminoéthanol	141-43-5	5-10

4. Premiers soins

Procédures de premiers soins

Contact avec les yeux	Après un rinçage initial à grande eau, retirer tout verre de contact éventuel et continuer le rinçage à grande eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.
Contact cutané	Laver la zone affectée avec du savon doux et de l'eau. Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Inhalation	Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
Ingestion	Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Consulter un médecin si les troubles persistent.

5. Mesures de lutte contre le feu

Mesures de précautions environnementales	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.
Moyens d'extinction	
Moyen d'extinction approprié	Eau. Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO ₂).

Protection pour les pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil autonome de respiration à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque anti-poussière.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures de précautions environnementales

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.

Clean-up methods and materials and containment measures

En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et aux sols glissants. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

7. Manutention et entreposage

Manutention

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.

Entreposage

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Entreposer à distance de : Acides. Protéger contre le gel.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

US. ACGIH Threshold Limit Values

Composants	Type	Valeur
2-aminoéthanol (141-43-5)	STEL	6.0000 ppm
	TWA	3.0000 ppm

US. OSHA Table Z-1 Limits for Air Contaminants (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
2-aminoéthanol (141-43-5)	PEL limite d'exposition autorisée	3.0000 ppm
		6.0000 mg/m ³

Contrôle ingénieur

Assurer une ventilation efficace. L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti.

Équipement de protection individuelle

Protection pour les yeux et le visage

Non nécessaire en général. En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé.

Protection de la peau

Non nécessaire en général. En cas de risque de contact prolongé ou répété, il est recommandé de porter des gants de protection. Parmi les gants recommandés figurent ceux en caoutchouc ou néoprène.

Protection respiratoire

Non nécessaire en général.

Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. Caractéristiques chimiques et physiques

Couleur

Clair à jaune-clair

Odeur

Agrumes

Seuil de l'odeur

Donnée inconnue.

État physique

Liquide.

pH

10.8 - 11.1 (10% solution)

Point de fusion

Donnée inconnue.

Point de congélation

Donnée inconnue.

Point d'ébullition

100 °C (212 °F)

Point d'éclair

> 93.9 °C (> 201 °F)

Taux d'évaporation

Donnée inconnue.

Tension de vapeur	Donnée inconnue.
Poids spécifique	1.04
Solubilité dans leau	<= 100 (Miscible with water. Contains small amounts of insoluble, colloidal size particles)
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible
COV	29.7 % évalué
Pourcentage de matières volatiles	77.1 % évalué

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	Ceci est un produit stable.
Conditions à éviter	Ne pas entreposer près des acides. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.
Polymérisation dangereuse	Ne se produit pas.

11. Propriétés toxicologiques

Données toxicologiques

Composants

Résultats d'essais

2-PHENOXYETHANOL (122-99-6)	Aiguë Oral DL50 Rat: 1260 mg/kg
2-aminoéthanol (141-43-5)	Aiguë Oral DL50 Souris: 16500 mg/kg Aiguë Autre DL50 Rat: 67 mg/kg Aiguë Autre DL50 Souris: 50 mg/kg Aiguë Cutané DL50 Lapin: 1025 mg/kg Aiguë Oral DL50 Cochon d'Inde: 620 mg/kg Aiguë Oral DL50 Rat: 10.2 g/kg Aiguë Oral DL50 Souris: 700 mg/kg

Sensibilisation	Donnée inconnue.
Effets locaux	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Effets chroniques	Dangereux d'après les critères d'OSHA.
Corrosion et/ou irritation de la peau	Donnée inconnue.

12. Données écologiques

Effets sur l'environnement	Selon les données sur l'écotoxicité et le devenir de chacun des ingrédients composant le produit et les données sur les produits nettoyants à usage domestique connexes, ce produit n'est pas considéré nuisible aux organismes aquatiques ni susceptible de provoquer des effets indésirables à long terme sur l'environnement lorsqu'il s'y trouve à des concentrations significatives. Ce produit est destiné à une utilisation dispersive, et il ne doit pas être éliminé directement dans l'environnement.
-----------------------------------	---

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination	Ce produit, en son état actuel, lorsqu'il est jeté ou détruit, n'est pas un déchet dangereux, selon la réglementation fédérale (40 CFR 261.4 (b)(4)). Selon la RCRA (Loi pour la Conservation et la Restauration des Ressources), l'utilisateur du produit a la responsabilité de déterminer, au moment de la mise au rebut, si le produit répond au critère de la RCRA en matière de déchets dangereux. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
--	--

14. Informations relatives au transport

DOT

Conditions essentielles d'expédition :

Nom d'expédition	Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (2-aminoethanol), LTD QTY [may be shipped as CONSUMER COMMODITY ORM-D through 12/31/2013]
Classement des dangers	8
N° ONU	3266
Packing group	III

Renseignements supplémentaires :

N° du Guide des interventions d'urgence 154
(Note: different from MFAG #67)

IMDG**Conditions essentielles d'expédition :**

Nom d'expédition Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (2-AMINOETHANOL), LTD QTY
Classement des dangers 8
N° ONU 3266
Packing group III
Polluant marin Oui

IATA**Conditions essentielles d'expédition :**

Nom d'expédition Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (2-AMINOETHANOL), LTD QTY
Classement des dangers 8
N° ONU 3266
Packing group III

Remarques DO NOT SHIP BY AIR. Does not meet packaging requirements for air shipments.

The 5-gallon package of this product may NOT be shipped as a Limited Quantity or Consumer Commodity

15. Données réglementaires**Réglementations Fédérales des Etats-Unis****US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Toxic Chemical: De minimis concentration**

2-PHENOXYETHANOL (CAS 122-99-6) 1.0 % N230

US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Toxic Chemical: Listed substance

2-PHENOXYETHANOL (CAS 122-99-6) Listé. N230

Quantité à déclarer CERCLA (Superfund)

Aucun(s)/aucune(s)

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Risque immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

Substance extrêmement dangereuse selon la Section 302 Non

Substance chimique dangereuse selon la Section 311 Non

Régulations des états**ILLRTK**

Contains no Illinois Right To Know toxic substances.

US - Connecticut Hazardous Material Survey: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5) Inscrit

US - Massachusetts RTK - Substance: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5) Inscrit

US - New Jersey RTK - Special Hazard: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5) SPEC_HAZAROUS

US - New Jersey RTK - Substances: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5) Inscrit
2-PHENOXYETHANOL (CAS 122-99-6) Inscrit

US - Pennsylvania RTK - Hazardous Substances: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5)	Inscrit
2-PHENOXYETHANOL (CAS 122-99-6)	Inscrit

US - Rhode Island RTK - Hazardous Substances: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5)	Inscrit
-------------------------------	---------

Règlements du Canada

Tous les ingrédients sont approuvés en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) pour importation au Canada par Procter & Gamble. Ce produit a été classé suivant les critères de risques du Règlement sur les produits contrôlés et la présente FTSS contient tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits contrôlés.

Inventaires

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Classification HMIS® Santé: 3*
Inflammabilité: 1
Danger physique: 0

Classements NFPA Santé: 3
Inflammabilité: 1
Instabilité: 0

Avis de non-responsabilité La présente fiche signalétique a pour objet de résumer les connaissances que nous possédons en ce qui concerne l'utilisation de cette matière. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été compilés à partir de sources considérées fiables par la société Procter & Gamble, et sont exacts à sa connaissance. Ce document ne constitue pas un guide complet en matière de réglementation internationale sur les produits dangereux.

Ces renseignements sont fournis de bonne foi. Tous les utilisateurs de cette matière doivent évaluer les conditions d'utilisation et adopter les mécanismes de protection appropriés pour empêcher que les employés y soient exposés, que des dommages matériels soient causés ou qu'il y ait fuite du produit dans l'environnement. Procter & Gamble décline toute responsabilité quant à des blessures infligées au destinataire ou à une tierce personne ou à tout dommage à la propriété résultant d'une utilisation incorrecte du produit.